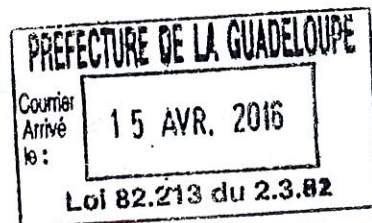




COMMUNE DE DESHAIES



VOTE

Nombre de membres en exercice : 27
Pour : 20
Contre : 00
Abstentions : 00
Ne prend pas part :

L'an deux mille seize, le vendredi premier (1^{er}) du mois d'avril à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune de DESHAIES, par suite à la convocation en date du 21 mars 2016, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame MARC Jeanny, Maire

Adopté à l'unanimité

=====
Certifiée exécutoire par le Maire compte tenu de l'affichage et de la réception en Préfecture le

Sont présents : MARC Jeanny, GUILLAUME Alphonse, BERNIER Maritza, MANIOC Alain, OPET Ghislaine, GOUBIN Fred, BARRE Augustina, NICOISE Robert, (respectivement, Maire, 1^{er}, 2^{ème}, 3^{ème}, 4^{ème}, 5^{ème}, 6^{ème} et 7^{ème} adjoint), MOUILA Gladys, APPOLINAIRE Lionel, PHILETAS Christina, GAMIETTE Julien, GAMIETTE Myonnette, MORVAN Philippe, CARENE (née VALLUET) Marie-Yvonne, JUDITH (née GOUBIN) Villard, ALIDOR Fritz, SOMMEIL Nicole, VALLUET Odette ; FLEMIN Félix. (conseillers municipaux).

Deshaies, le

Absents excusés : NISUS Eric

La Directrice Générale des Services

Sont absents : SABAS Sidney, GAMIETTE Liliane, MATHIASIN Max, JEAN (née SABAS) Lydie, MOBETIE Marie-France, BALZINC Théogot ;

Mylène LACIDES

A assisté : Madame LACIDES Mylène (Directrice Générale des Services)

Secrétaire de séance : Mme VALLUET Odette

Deshaies le 05 AVR. 2016
Le Maire

Affichée le 04 avril 2016

Jeanny MARC



Cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans le délai de deux (2) mois à compter de publication.

DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX

Exposé des motifs

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal que conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, (article L 2334-33), la Collectivité est éligible à la DETR.

La Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux est donc un concours financier destiné aux communes et groupements qui souhaitent entreprendre des travaux d'investissements.

Certains travaux prévus au budget primitif 2016 de la commune rentrent dans les catégories d'opérations prioritaires de la programmation DETR 2016 dont le taux de subvention minima est de 20% et le maxima 80%.

.../...



... / ...

Aussi, les projets et le plan de financement retenus sont les suivants :

Opération et Priorité	Objet	Montant HT prévisionnel	Taux maxima sollicité	Montant HT sollicité	Participation de la Collectivité 20%
N°1	Construction d'une Mairie annexe	375 000 €	80%	300 000.00 €	75 000.00€
N°2	Travaux de renforcement et de réparation de voirie	283 604 €	80 %	226 883.20 €	56 720.80 €
TOTAL		658 604 €		526 883.20 €	131 720.80€

Dispositif décisionnel

Le Conseil Municipal,

Où l'exposé de Madame le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment en ses articles L 2334-32 à L 2334-39 ;

Considérant la nécessité de construire une mairie annexe et d'assurer la sécurité des biens et des personnes

Après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité,

Article 1 : d'APPROUVER le projet et le plan de financement des projets susvisés pour un montant total HT de 658 604 €, à savoir :

- Construction d'une mairie annexe : 375 000 €
- Travaux de renforcement et de réparation de voirie : 283 604 €

Article 2 : L'AUTORISER à déposer les dossiers de demandes de subventions correspondants

Article 3 : de DONNER tout pouvoir à Madame le Maire en vue de mener à bien cette affaire.

Deshaies, le 04 Avril 2016

Ont signé au registre tous les membres présents
Pour expédition conforme

